



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 janvier 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 janvier 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 3), M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 17), M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à compter de la question 17), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 2), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 5), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 16 incluse), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 3), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, M. Philippe MOUGIN;

Secrétaire :

Mme Myriam LEMERCIER.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 02 incluse - vote sur l'urgence), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Nicolas BODIN, M. Gueric CHALNOT, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 02 incluse - vote sur l'urgence), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 17), Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question n° 3), M. Gérard VAN HELLE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF, M. Gueric CHALNOT à M. Rémi STHAL, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 17), Mme Catherine THIEBAUT à Mme Danielle POISSENOT (à compter de la question n° 3), M. Gérard VAN HELLE à Mme Karima ROCHDI, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Christine WERTHE à Mme Sophie PESEUX, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 17 - Contrat de Ville - Convention-Cadre Gestion Urbaine et Sociale de Proximité et 5 Conventions territoriales GUSP entre l'Etat, le Grand Besançon, la Ville de Besançon, les Bailleurs Sociaux et l'Union Sociale pour l'Habitat de Franche-Comté

Contrat de Ville
Convention-cadre Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
et 5 conventions territoriales GUSP entre l'Etat,
le Grand Besançon, la Ville de Besançon, les Bailleurs Sociaux
et l'Union Sociale pour l'Habitat de Franche-Comté

Rapporteur : Mme DARD, Première Adjointe

La Loi Lamy du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine a pour objectif de rendre la politique de la ville plus lisible, plus cohérente et plus efficace pour remédier aux graves inégalités qui affectent les quartiers les plus défavorisés et leurs habitants. Pour ce faire, 21 partenaires, dont les bailleurs sociaux intervenant sur les quartiers prioritaires de la ville, ont signé, le 21 février 2015, le Contrat de Ville du Grand Besançon 2015/2020.

Le Contrat de Ville du Grand Besançon prévoyait de renforcer la démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (Orientation stratégique n° 1 «Restaurer la tranquillité publique dans les quartiers» et plus spécifiquement son axe 1-1 «Rendre les habitants acteurs de leur quartier pour améliorer leur fonctionnement quotidien»).

Il s'agit d'un dispositif transversal et partenarial porté par la Ville et l'Agglomération du Grand Besançon dans les cinq quartiers prioritaires de la Politique de la Ville qui a pour objectifs principaux :

- d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants,
- d'agir sur les problématiques prioritaires en concertation avec les habitants et les partenaires, notamment bailleurs sociaux.

C'est ainsi qu'une convention-cadre GUSP et ses 5 annexes territoriales ont été élaborées.

Elles placent les habitants, ainsi que les associations et les usagers au cœur du dispositif et les rendent acteurs.

Leur participation, la prise en compte de leur expertise d'usage est essentielle pour construire un programme d'actions de gestion urbaine, d'adapter les prestations à leurs besoins et de sensibiliser les résidents à leur cadre de vie.

Elles fixent le niveau d'ambition collective que se donne l'ensemble des partenaires et permettent de délimiter les thématiques et les périmètres d'intervention de la démarche.

Des diagnostics en marchant ont été réalisés avec des habitants et les partenaires de la GUSP dans chacun des cinq quartiers prioritaires de la Ville. L'analyse de ces diagnostics ainsi que les différentes études réalisées ont permis de prioriser des programmes d'actions spécifiques, d'élaborer un calendrier de réalisation. Ceux-ci permettront d'orienter les actions réalisées par les bailleurs grâce à l'abattement sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

En effet, la Loi de Finances 2015 a prolongé jusqu'en 2020 l'abattement sur la taxe foncière des propriétés bâties (TFPB) de 30 % sur la base d'imposition de la TFPB, consenti aux bailleurs, pour les logements sociaux situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à renforcer le niveau de qualité de service dans ces quartiers, en mobilisant des moyens supplémentaires pour améliorer leurs interventions par des actions contribuant notamment à la tranquillité publique et résidentielle, à l'entretien et à la maintenance de leur patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie, à la cohésion sociale, à la participation des locataires.

Pour rappel, des conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB ont été signées avec l'Etat et les bailleurs sociaux le 1^{er} décembre 2016. Des avenants, intégrant les objectifs précisés dans chacune des conventions territoriales GUSP, seront prochainement soumis à l'approbation des instances délibérantes.

Les conventions-cadre et territoriales GUSP précisent les engagements de chacun des signataires ainsi que les moyens consacrés aux programmes d'actions.

Ces conventions seront révisées, actualisées chaque année après réalisation d'un nouveau diagnostic en marchant et échanges avec l'Etat, les collectivités, les bailleurs et les habitants.

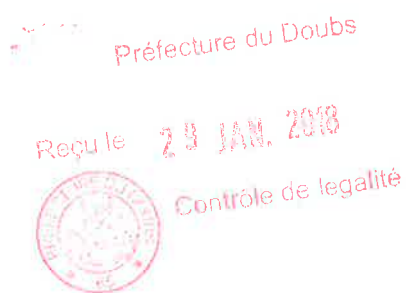
Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur les projets de convention cadre de gestion urbaine et sociale de proximité et conventions territoriales tels que présentés,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer ces conventions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. FOUSSERET, Mme LEMERCIER, Mme ROCHDI (2), M. ALLEMANN, M. CURIE, Mme POISSENOT (2), M. OMOURI et M. SCHAUSS n'ont pas pris part au vote.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe.

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 42

Contre : 0

Abstentions : 2